



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 22 juin 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 55 - Versement d'une subvention au Syndicat Mixte du Marais de Saône

## Versement d'une subvention au Syndicat Mixte du Marais de Saône

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

Elus ne participant pas au vote :

	Date	Avis
Commission n° 3	14/06/2017	Favorable unanime

Le marais de Saône constitue une zone primordiale pour la protection de la qualité de l'eau de la source d'Arcier. Le Syndicat Mixte du Marais réalise de nombreuses opérations d'entretien, de protection et de valorisation de ce secteur. Ces actions ont été reconnues pour leur exemplarité, par l'obtention d'un prix spécial du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au début de l'année 2006.

En 2009, ce secteur a été retenu comme l'un des 500 captages prioritaires définis par le Grenelle de l'Environnement. A ce titre, il fait l'objet d'un appel à projet national avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cependant, une très faible partie des consommateurs de cette eau potable connaît la provenance de l'eau et l'importance de sa protection.

En conséquence, dans un souci de transparence, la Ville souhaite compléter l'information déjà diffusée afin de sensibiliser les habitants sur l'origine de cette eau en apportant son soutien pour la diffusion du «Journal du Marais» sur les secteurs desservis par la source d'Arcier. Il est important que les Bisontins concernés sachent que leur eau transite par le site naturel remarquable qu'est le marais de Saône et qu'ils soient informés des projets et actions menés sur ce bassin d'alimentation.

La diffusion de ce document à 9 000 exemplaires supplémentaires occasionnera un surcoût pour le Syndicat de 4 089,12 € HT pour les deux numéros à paraître en 2017, pour lesquels le plan de financement suivant serait adopté :

- Surcoût prévisionnel : 4 089,12 € HT
- Participation Syndicat Mixte du Marais de Saône : 50 %
- Participation Ville de Besançon : 50 %, soit 2 044,56 €.

La participation de la Ville sera versée en deux fois sous forme de subvention, sur demande écrite du Syndicat Mixte du Marais de Saône, avec fourniture des justificatifs correspondants.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire 67/6743 CS 36100 du budget annexe de l'Eau.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 2 044,56 € au Syndicat Mixte du Marais de Saône.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme ROCHDI, Mme PRESSE, M. CURIE, Mme WANLIN (2), M. LIME, M. DUMONT, Mme FALCINELLA, M. POULIN, Mme JOLY, Mme REBRAB, Mme LEMERCIER, Mme COMTE-DELEUZE et Mme DALPHIN n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Y 1111

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUIL. 2017



Contrôle de légalité